



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Charente-Maritime

**Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale
de Charente-Maritime**

Adjoint au directeur académique
chargé du 1^{er} degré

La Rochelle, le 16 février 2024

Affaire suivie par :
Olivier Veillat
Tél : 05.16.52.68.56
Mél : ien-lra.ia17@ac-poitiers.fr
Cité administrative Duperré
Place des cordeliers
CS 60508
17021 La Rochelle Cedex 1

L'inspecteur d'académie
Directeur académique des services de l'Education
nationale de Charente-Maritime

à

Mesdames et Messieurs les maires et présidents
d'EPCI, propriétaires et exploitants de piscines,

Mesdames, Messieurs les présidents des comités
départementaux sportifs de natation, voile, canoë-
kayak, surf pour tous leurs clubs affiliés,

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement,

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

Objet : Pass Nautique

Mesdames, Messieurs,

En référence à l'arrêté du 28 février 2022 relatif à la modification de la dénomination du test réglementaire dit test « d'aisance aquatique » et la note de service concernant l'enseignement de la natation scolaire « Contribution de l'école à l'aisance aquatique » du 28 février 2022 NOR : MENE2129643N, l'obtention du Pass Nautique permet l'accès aux activités nautiques et aquatiques dans le cadre scolaire et le cadre des accueils collectifs de mineurs conformément aux dispositions des articles A. 322-3-1 et A. 322-3-2 du Code du sport.

Afin de renforcer la cohérence du parcours de l'enfant auprès des familles sur les temps scolaire et périscolaire, les enseignants et/ éducateurs sportifs utiliseront une **attestation Pass Nautique unique** sur le département de la Charente-Maritime.

Cette attestation, en pièce jointe à ce courrier, identifie la personne ayant fait passer le test, précise les conditions de passations et détaille le contenu du test.

Nous remercions les comités départementaux sportifs concernés de bien vouloir transmettre ce courrier et l'attestation à leurs clubs affiliés.

Les services de la direction académique de votre département se tiennent à votre disposition pour toute précision sur ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Mahdi TAMENE

Directeur académique des Services de l'Éducation nationale